

TRANSACTIONS			PRIX TTC	A CHARGE DU	GESTION			PRIX TTC	A CHARGE DU	SYNDIC D'IMMEUBLES (suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)			PRIX TTC	A CHARGE DU																								
(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)					(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)																																	
I) VENTE					I) PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION*					I) FORFAIT ANNUEL DE GESTION COURANTE																												
A) Appartements - Maisons - Immeubles - Parts de SCI					Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989)					8 à 10% sur les encaissements		bailleur		De 0 à 10 lots principaux		2600.00		SYNDICAT																				
de 0 à 15 000.00 € = forfait minimum de					1 500.00 €		vendeur ou acquéreur		Locaux meublés - commerciaux - professionnels					8 à 10% sur les encaissements		bailleur		à partir de 11 lots principaux (prix par lot principal)		de 150.00 à 300.00		SYNDICAT																
de 15 001.00 à 100 000.00 € = % sur prix net vendeur					10%		vendeur ou acquéreur		Autres locaux (garages - entrepôts...)					8 à 10% sur les encaissements		bailleur		II) PRESTATIONS PARTICULIERES																				
de 100 001.00 à 200 000.00 € = % sur prix net vendeur					9%		vendeur ou acquéreur		Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières (en sus de la gestion)					3.5 % sur les encaissements		bailleur		A) PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES (AU DELA DU CONTENU DU FORFAIT)																				
de 200 001.00 à 300 000.00 € = % sur prix net vendeur					8%		vendeur ou acquéreur		Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières avec vacance locative (en sus de la gestion)					6% sur les encaissements		bailleur		Assemblée générale supplémentaire					coût horaire		SYNDICAT													
plus de 300 000.00 € = % sur prix net vendeur					7%		vendeur ou acquéreur												Conseil syndical supplémentaire					coût horaire		SYNDICAT												
B) Locaux commerciaux - fonds de commerce - terrains																				Visite supplémentaire de la copropriété					coût horaire		SYNDICAT											
% sur prix net vendeur					10%		vendeur ou acquéreur		II) PRESTATIONS PARTICULIERES*										B) PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION																			
C) Divers										Gestion financière, administrative, comptable et suivi de travaux					5% du montant des travaux		bailleur		Etablissement ou modification du règlement de copropriété					coût horaire		SYNDICAT												
Estimation (prix par heure)					75.00 €		vendeur		Fourniture des éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers					65.00 €		bailleur		Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété					coût horaire		SYNDICAT													
II) LOCATION										Représentation du mandant aux assemblées générales (prix par heure)					75.00 €		bailleur		C) PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVES AUX SINISTRES																			
A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)										Représentation du mandant à la livraison d'un logement neuf (prix par heure)					75.00 €		bailleur		Déplacements sur les lieux					coût horaire		SYNDICAT												
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)					de 8.00 à 10.00 €/m2		bailleur		Traitement d'un dossier de fin de gestion (prix par heure)					75.00 €		bailleur		Prise de mesures conservatoires					coût horaire		SYNDICAT													
Etat des lieux					3.00 €/m2		bailleur		Demande de subvention auprès de l'ANAH (prix par heure)					75.00 €		bailleur		Assistance aux mesures d'expertise					coût horaire		SYNDICAT													
					3.00 €/m2		locataire		Suivi d'un dossier contentieux locataire hors garanties locatives (prix par heure)					75.00 €		bailleur		Suivi du dossier auprès de l'assureur					coût horaire		SYNDICAT													
B) Locaux commerciaux et professionnels										Renouvellement d'un bail					150.00 €		bailleur		D) PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX (HORS FRAIS DE RECouvreMENT)																			
Négociation - état des lieux - rédaction du bail					10% du loyer triennal		locataire		Rédaction d'un avenant au bail					150.00 €		locataire		Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec AR					30.00		SYNDICAT													
C) Garages, Parkings et annexes										Frais de souscription d'un contrat d'assurance multirisque habitation					12.00 €		locataire		Constitution d'un dossier transmis à l'Avocat, à l'Huissier, à l'Assureur protection juridique					300.00		SYNDICAT												
Négociation - état des lieux - rédaction du bail					120.00 €		bailleur		Frais de gestion d'un contrat d'assurance PNO (prix par an)					12.00 €		bailleur		Suivi du dossier transmis					coût horaire		SYNDICAT													
					120.00 €		locataire		Suivi dossier diagnostic partie communes					45.00 €		bailleur		E) AUTRES PRESTATIONS																				
										Autres prestations					sur présentation d'un devis accepté par le mandant				Préparation des décisions d'acquisition ou de dispositions des parties communes					coût horaire		SYNDICAT												
										III) LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION*										Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvé(s) ou non réparti(s)					coût horaire		SYNDICAT											
										A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)										Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure					coût horaire		SYNDICAT											
										Entremise et négociation					200.00 €		bailleur		Constitution et suivi d'un dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat					coût horaire		SYNDICAT												
										Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)					de 8.00 à 10.00 €/m2		bailleur		Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat					coût horaire		SYNDICAT												
										Etat des lieux					3.00 €/m2		bailleur		Immatriculation initiale du syndicat					150.00		SYNDICAT												
															3.00 €/m2		locataire		F) AUTRES FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES																			
										Le montant total des honoraires sera au maximum égal à					1 mois de loyer HC		bailleur		Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception					40.00		COPROPRIETAIRE												
															1 mois de loyer HC		locataire		Relance après mise en demeure					20.00		COPROPRIETAIRE												
										B) Locaux commerciaux et professionnels										Conclusion d'un protocole par acte sous seing privé					coût horaire		COPROPRIETAIRE											
										Négociation - état des lieux - rédaction du bail					10% du loyer triennal		locataire		Frais de constitution d'hypothèque					150.00		COPROPRIETAIRE												
										C) Garages, Parkings et annexes										Frais de mainlevée d'hypothèque					150.00		COPROPRIETAIRE											
										Négociation - état des lieux - rédaction du bail					120.00 €		bailleur		Dépôt d'une requête en injonction de payer					150.00		COPROPRIETAIRE												
															120.00 €		locataire		Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice					450.00		COPROPRIETAIRE												
																				Suivi du dossier transmis à l'Avocat					coût horaire		COPROPRIETAIRE											
																									Etablissement de l'état daté					400.00		COPROPRIETAIRE						
																									Opposition sur mutation					75.00		COPROPRIETAIRE						
																									Délivrance d'une copie du carnet d'entretien					25.00		COPROPRIETAIRE						
																									Délivrance d'une copie des diagnostics techniques					25.00		COPROPRIETAIRE						
																									Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE individuel					75.00		COPROPRIETAIRE						
																									Délivrance d'une copie certifiée conforme					25.00		COPROPRIETAIRE						
																									III) DETAIL DU COUT HORAIRE													
																									Pendant les heures ouvrables					75.00								
																														En dehors des heures ouvrables : jusqu'à 22 heures					112.50			
																														En dehors des heures ouvrables : au-delà de 22 heures					150.00			

* En cas de prestations multiples, un devis sera soumis à l'acceptation du mandant.